

**Avis n° 2010/06-03 relatif  
à l'habilitation de  
l'Institut national supérieur des sciences  
agronomiques, de l'alimentation et de  
l'environnement (Agrosup Dijon)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique
--

- Vu la demande présentée par l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Alain Jeneveau (CTI, rapporteur principal), Sylvie Chevalet (CTI), Pierre-Etienne Bost (CTI), Michel Troquet (expert), Hélène Saintobert (expert élève ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 08/06/2010

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

Agrosup Dijon est un grand établissement né de la fusion au 1er mars 2009 de l'Ecole Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation (ENSBANA), école interne de l'université de Dijon et de l'Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD).

L'ENSBANA a été créée en 1962 et possédait depuis 1991 le statut d'école interne à l'Université de Dijon. Son diplôme d'ingénieur en formation initiale sous statut étudiant a été habilité pour 6 ans, lors de la séance plénière de la CTI du 6 janvier 2004.

L'ENESAD est né en 1993 de la fusion de 4 établissements d'enseignement supérieur à l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture. Lors de sa séance du 25 mai 2004, l'ENESAD a été habilitée par la CTI pour 6 ans à délivrer le titre d'ingénieur dans les spécialités « agriculture » (au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et au titre de la formation continue) et « industries agro-alimentaires » (au titre de la formation continue).

Agrosup Dijon diplôme 214 ingénieurs par an (dont 22 par la formation continue), le nombre total d'élèves en formation d'ingénieurs étant actuellement de 618.

Agrosup Dijon doit gérer les différences de culture et de tutelle des deux écoles d'ingénieurs fondatrices. Cette diversité doit se traduire en termes de complémentarité afin :

- de développer des compétences pour la mise en place de services d'accompagnement à la production des entreprises agricoles en intégrant les exigences actuelles.
- de saisir des opportunités, telles que la prise en compte d'un raisonnement agro écologique dans la conduite des exploitations ou l'élaboration de stratégie en articulant logiques de filières et logiques de territoires

### **1/ Spécialité Agronomie**

L'ingénieur dans la spécialité Agronomie est un ingénieur généraliste, reconnu pour ses capacités opérationnelles dans des situations nécessitant des compétences biotechniques, économiques et sociales et impliquant une gestion des risques et des incertitudes.

Il possède deux grandes expertises d'ordre scientifique et technique :

- Sur la production agricole, son élaboration, sa transformation et sa mise en marché, sur les organisations impliquées et le fonctionnement des marchés (qualité et sécurité des aliments, traçabilité, contrat...)
- Sur le management de l'environnement en milieu rural et sur les nouvelles attentes des territoires ruraux.

La CTI a noté les points forts spécifiques de la spécialité :

- La démarche compétence ;
- Le caractère généraliste de la formation ;
- La relation avec l'Institut Eduter (domaines allant des sciences sociales à la pédagogie et à l'ingénierie de l'enseignement) ;
- La formation en sciences humaines et sociales.

### **2/ Spécialité Agroalimentaire**

La spécialité Agroalimentaire a pour objectif de former des ingénieurs pour l'industrie agroalimentaire, les bio-industries et les secteurs connexes (ingénierie, restauration hors foyer, distribution et sociétés de services), capables d'assurer dans les diverses branches de ces secteurs, l'ensemble des missions de la conception à la distribution de produits en passant par leur élaboration et leur production.

Elle doit permettre à ses diplômés d'avoir des compétences dans les domaines de la chimie et physico-chimie, de l'évaluation sensorielle, de la microbiologie, de la biotechnologie et de la nutrition.

La CTI a noté les points forts spécifiques de la spécialité :

- Une formation spécialisée bien identifiée et appréciée des industriels ;
- Les compétences délivrées en analyse sensorielle, nutrition et sécurité alimentaire ;
- L'adossement à la recherche.

Et un point faible spécifique

- La formation en sciences humaines et sociales.

### **3/ Synthèse de l'évaluation :**

La CTI a noté **les points forts** de l'école :

- La dynamique de la fusion ;
- La complémentarité des deux formations : l'une plus généraliste, l'autre plus spécialisée ;
- Les compétences reconnues des équipes d'enseignants chercheurs ;
- L'engagement des personnels ;
- La qualité des installations et des équipements ;
- La formation continue diplômante ;
- La satisfaction des élèves ingénieurs.

Et les **points faibles** :

*Gouvernance et projet d'école*

- Une nouvelle identité à créer ;
- La notoriété à développer ;
- Le projet d'établissement à finaliser ;
- La démarche qualité à formaliser.

*Formations, recrutement, emploi*

- L'enseignement en informatique à renforcer ;
- Le recrutement à améliorer ;
- La mobilité académique et en entreprise (ou exploitation agricole) à l'étranger ;
- Le nombre d'élèves étrangers accueillis dans la formation d'ingénieur ;
- L'absence de supplément au diplôme ;
- L'évaluation des enseignements n'est pas généralisée ;
- Les conditions d'accès au premier emploi.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable pour une durée de 6 ans**, à compter de la rentrée 2010, à l'habilitation de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon), spécialité Agronomie*, en formation initiale sous statut d'étudiant, par la formation continue et la VAE
- *Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon), spécialité Agroalimentaire*, en formation initiale sous statut d'étudiant, par la formation continue et la VAE.

**La CTI recommande à l'école de :**

*Projet d'école*

- Finaliser le projet d'établissement dans les meilleurs délais et le mettre en œuvre au niveau de la formation (recrutement, règlement des études unique, mutualisation d'enseignements, décloisonnement des deux spécialités...) et de la recherche ;
- Fédérer les équipes autour du positionnement de la nouvelle école par rapport aux autres pôles agronomiques ;
- Formaliser la démarche qualité au sein du nouvel établissement ;
- Accentuer les efforts de transversalité en matière pédagogique.

*Pédagogie*

- Renforcer les compétences en informatique de tout ingénieur diplômé ;
- Délivrer le supplément au diplôme ;
- Pour la VAE, noter qu'en cas de validation partielle, les compétences manquantes peuvent être acquises dans le cadre de la formation continue de l'Ecole, mais également dans tout autre lieu de formation ou en entreprise ;
- Mettre en conformité les maquettes des diplômes.

*International*

- Poursuivre le développement international en favorisant la mobilité sortante académique et en milieu professionnel, et en accroissant substantiellement le nombre d'étudiants étrangers accueillis en formation d'ingénieur.

*Recrutement, emploi*

- Travailler à l'amélioration du recrutement en se dotant d'indicateurs ;
- Demeurer vigilant sur les conditions d'accès au premier emploi.

Plus spécifiquement, pour la spécialité *Agroalimentaire* :

- Développer la formation en sciences humaines et sociales orientée vers les métiers de l'agroalimentaire ;
- Revoir le mode d'attribution des crédits ECTS selon les principes du processus de Bologne ;
- Améliorer la fiche RNCP afin de mettre en relief les compétences professionnelles acquises par les diplômés.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - aux diplômés suivant :

- Ingénieur diplômé de l'*Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)* dans les deux spécialités *Agronomie - Agroalimentaire*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 juin 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 06 juillet 2010

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD